



**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

**265<sup>e</sup> séance du**  
**SÉNAT ACADÉMIQUE**  
**SAC-220311**  
**Le 11 mars 2022**  
**de 8 h 30 à 12 h 5**  
**À distance / Microsoft Teams**

**PROCÈS-VERBAL**  
Sénat académique • SAC-220311



**SAC-220311**

**UNIVERSITÉ DE MONCTON**

265<sup>e</sup> séance du

**SÉNAT ACADÉMIQUE**

Le 11 mars 2022

À distance / Microsoft Teams

**PRÉSENCES**

**MEMBRES**

Hélène Albert, professeure	Moncton	Nathalie Parent, bibliothécaire	Moncton
Pandurang Ashrit, doyen	Moncton		
Claudine Auger, professeure	Shippagan	Denis Prud'homme, recteur et vice-chancelier	U de M
Roger Boudreau, doyen par intérim	Moncton	Pascale Rioux, étudiante	Moncton
Yves Bourgeois, doyen	Shippagan	Serge Rousselle, doyen par intérim	Moncton
Francis Bourgoïn, étudiant	Moncton		
Marthe Brideau, bibliothécaire en chef	Moncton	Gilles C. Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	U de M
Olivier Clarisse, professeur	Moncton	Maxime Roy, étudiant	Edmundston
Gabriel Cormier, doyen	Moncton	Lise Savoie, professeure	Moncton
Marianne Cormier, doyenne	Moncton	Céline Surette, professeure	Moncton
Lacina Coulibaly, professeur	Edmundston	Jean-François Thibault, doyen	Moncton
Étienne Dako, professeur	Moncton		
Sébastien Deschênes, doyen	Moncton	Mona Luiza Ungureanu, professeure	Shippagan
Salah-Eddine El Adlouni, professeur	Moncton		
Pierrette Fortin, doyenne	Edmundston	Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Adrien Habermacher, professeur	Moncton	Janice Comeau, secrétaire d'assemblée	U de M
Suzanne Harrison, professeure	Moncton	Gabriel Cormier, vice- recteur à l'administration et aux ressources humaines	U de M
Amel Kaouche, professeure	Edmundston		
Denis Lajoie, professeur	Moncton	Nathalie Cormier, directrice par intérim de la Direction des communications	U de M
Michelle Landry, professeure	Moncton		
Gabriel LaPlante, professeur	Moncton	Elizabeth Dawes, vice- rectrice adjointe à l'ens. et aux affaires professorales	U de M
Alain Lavoie, étudiant	Moncton		
Francis LeBlanc, doyen	Moncton	Jeanne d'Arc Gaudet, professeure retraitée	Moncton
Monique Levesque, professeure	Moncton	Jean-François Richard, président d'assemblée	U de M
Robert Levesque, professeur	Edmundston	Sid-Ahmed Selouani, vice- recteur	Shippagan
Julien Massicotte, professeur	Edmundston	Stéphanie Wheaton, registraire	Moncton
Gervais Mbarga, professeur	Moncton		

**AUTRES PERSONNES PRÉSENTES**

**Personnes excusées :** Dany Benoit, Lyne Chantal Boudreau, Frédéric Huppé-Gourgues, Caroline P. LeBlanc et Aminata Ouedraogo

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE .....	4
1.1. NOUVEAUX MEMBRES ET PERSONNES INVITÉES.....	4
2. CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION .....	4
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	4
4. CORRESPONDANCE.....	4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
6. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX .....	4
6.1. SAC-211029.....	4
6.2. SAC-220112 (EXTRAORDINAIRE) .....	5
7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-211029 .....	5
7.1. GROUPE DE TRAVAIL PORTANT SUR LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE (MISE À JOUR) .....	5
7.2. AUTRES.....	5
8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-220112 (EXTRAORDINAIRE) .....	5
8.1. MODALITÉS DES CÉRÉMONIES DE COLLATION DES GRADES .....	5
8.2. AUTRES.....	5
9. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES .....	6
9.1. MODIFICATIONS AU PROGRAMME DE BACCALURÉAT EN SCIENCE INFIRMIÈRE. 6	
9.2. BACCALURÉAT EN SCIENCE INFIRMIÈRE – MODIFICATIONS AUX CRITÈRES DE PROMOTION ET DE MAINTIEN .....	6
9.3. CRÉATION D'UN RÈGLEMENT PARTICULIER POUR LE PROGRAMME DE MAÎTRISE ÈS SCIENCES (INFORMATIQUE) .....	7
9.4. MODIFICATION À LA CONDITION D'ADMISSION DE LA MINEURE EN PSYCHOLOGIE.....	8
9.5. MODIFICATION À LA MAÎTRISE EN SCIENCES APPLIQUÉES.....	8
9.6. RÉOLUTIONS TRANSMISES POUR INFORMATION .....	9
10. NOMINATION .....	9
10.1. COMITÉ D'APPEL DU SÉNAT ACADEMIQUE (DOYEN).....	9
11. DESTRUCTION DU FICHIER EXCEL POUR LE VOTE .....	9
12. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER .....	10
12.1. PLANIFICATION STRATÉGIQUE .....	10
12.2. COVID-19.....	10
12.3. AUTRES.....	11
13. SUIVI DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS.....	11
13.1. CGV-211204.....	11
13.2. CGV-220212 (EXTRAORDINAIRE).....	11
13.3. CGV-220305 (EXTRAORDINAIRE).....	11
14. AFFAIRES NOUVELLES.....	11
14.1. REMERCIEMENTS.....	11
15. PROCHAINE RÉUNION.....	11
16. CLÔTURE.....	11

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Page
ANNEXE 1 : Transcription.....	
ANNEXE 2 : Enregistrement.....	
ANNEXE 3 : Documents.....	
Document A : Ordre du jour adopté.....	A ( )
Document B : .....	B ( )
Document C : .....	C ( )
Document D : .....	D ( )
Document E : .....	E ( )
Document F : .....	F ( )
Document G : .....	G ( )
Document H : .....	H ( )
Document I : .....	I ( )
Document J : .....	J ( )

- ★ Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexes du procès-verbal.

**Nota bene :**

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. Le procès-verbal et les annexes peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>.
- 2) L'enregistrement de la séance est déposé au Service des archives de l'Université de Moncton.
- 3) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

**1. OUVERTURE (265<sup>e</sup> séance)**

**8 h 30 :** Le président d'assemblée souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Il rappelle que : « *L'Université de Moncton reconnaît que le territoire sur lequel ses trois campus reposent est visé par les traités de paix et d'amitié que les Wolastoqiyik et les Mi'kmaq ont d'abord conclus avec la Couronne britannique en 1726. Les traités en question ne comportaient pas de clause relative à la cession des terres et des ressources, mais en fait reconnaissaient le titre de Mi'kmaq et de Wolastoqiyik et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations.* »

Les scrutateurs pour la rencontre sont Michel Couture et Janice Comeau.

Dany Benoit, Lyne Chantal Boudreau, Frédéric Huppé-Gourgues, Caroline P. LeBlanc et Aminata Ouedraogo sont excusés de la réunion.

**1.1. Nouveaux membres et personnes invitées**

La venue de nouveaux membres et personnes invitées au Sénat académique est soulignée. Il s'agit de Roger Boudreau, doyen par intérim de la Faculté d'ingénierie, Frédéric Huppé-Gourgues, doyen par intérim de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires et Gabriel Cormier, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines.

**2. CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION**

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

**3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE**

Tout est en règle quant au droit de présence.

**4. CORRESPONDANCE**

La secrétaire générale résume le contenu d'un courriel de Mme Andrea Bear Nicholas, récipiendaire d'un grade honorifique. Elle se dit très honorée de cette reconnaissance et tient à remercier le Sénat académique.

**5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R : 01-SAC-220311**

Pandurang Ashrit, appuyé par Hélène Albert, propose :

*« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

**6. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX****6.1. SAC-211029**

Corrections :

Au 10.1.2, quelques corrections qui ont trait à la connexité sont notées. Lorsque l'on fait allusion à la connexité, il faut faire mention du principe de connexité ou de l'exigence de la connexité.

Dans cette section, le mot « concentrations » devrait être remplacé par « matières enseignables ».

6.1. **SAC-211029** (suite)

À la page 10, troisième puce, l'énoncé devrait se lire comme suit : « Après un survol de plusieurs facultés d'éducation à travers le Canada, la Faculté des sciences de l'éducation a constaté qu'aucune autre université n'exigeait la connexité. »

**R : 02-SAC-220311**

Salah-Eddine El Adlouni, appuyé par Étienne Dako, propose :

*« Que le procès-verbal SAC-211029 soit adopté tel qu'il a été corrigé. »*

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

6.2. **SAC-220112 (extraordinaire)**

Un sénateur souligne qu'il y a une petite erreur dans la numérotation des rubriques dans le procès-verbal.

**R : 03-SAC-220311**

Hélène Albert, appuyée par Amel Kaouche, propose :

*« Que le procès-verbal SAC-220112 soit adopté tel qu'il a été corrigé. »*

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

7. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-211029**7.1. **Groupe de travail portant sur la qualité de la langue française**

M. Gervais Mbarga, président du Conseil de la langue française, indique qu'en raison de la pandémie, les journées de réflexion sur la qualité de la langue française sont reportées à la semaine du 24 octobre 2022.

7.2. **Autres**

Aucune question n'est soulevée.

8. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-220112 (EXTRAORDINAIRE)**8.1. **Modalités des cérémonies de collation des grades**

**R : 04-SAC-220311**

Alain Lavoie, appuyé par Pandurang Ashrit, propose :

*« Que les cérémonies de collation des grades 2022 aient lieu en présentiel dans les trois campus de l'Université de Moncton selon le calendrier suivant : le 20 mai au campus de Shippagan, le 21 mai au campus d'Edmundston et les 27 et 28 mai au campus de Moncton. »*

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

8.2. **Autres**

Aucune question n'est soulevée.

**9. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES****9.1. Modifications au programme de Baccalauréat en science infirmière**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente les modifications proposées au programme de Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier).

Parmi les modifications importantes, notons les suivantes :

- Modification de l'approche pédagogique (réduire l'APSIC de 39 crédits à 16 crédits).
- Le cours SANT2300 *Pharmacologie et médication* devient obligatoire en 2<sup>e</sup> année.
- Le cours SINF2852 *Laboratoire en soin infirmier* est ajouté au profil des cours de la 2<sup>e</sup> année.
- Modification de l'offre de cours en première et deuxième année.
- Création du cours SINF4803 *Théories et tendances*.
- Dérogation : trois crédits en sus dans la discipline principale en raison des exigences des associations professionnelles.

Lors de la discussion, le Sénat académique reconnaît que des changements étaient nécessaires. On note que le programme propose des semestres plus exigeants, toutefois ceci est similaire aux autres programmes de science infirmière offerts au Canada.

Le Sénat académique note qu'il y a des efforts importants afin de mieux encadrer les étudiantes et étudiants en vue de l'examen NCLEX.

Plusieurs membres soulignent l'énorme travail accompli dans ce dossier au cours de la dernière année.

***R : 05-SAC-220311***

Gilles Roy, appuyé par Étienne Dako, propose :

*« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de baccalauréat en science infirmière. »*

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

**9.2. Baccalauréat en science infirmière – Modifications aux critères de promotion et de maintien**

Le VRER explique que l'École réseau de science infirmière et la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires souhaitent que le critère de promotion soit augmenté. Il est proposé que le règlement particulier soit modifié; dès la fin de la deuxième année d'études et jusqu'à la fin de son programme, l'étudiante ou l'étudiant doit maintenir une moyenne cumulative d'au moins 2,3/4,3. Par ailleurs, l'étudiante ou l'étudiant qui obtient la note « E » dans un cours SINF de niveau 2000, 3000 ou 4000 n'obtiendra pas la permission d'entreprendre des cours SINF de ce même niveau avant la fin de l'année académique à moins d'une permission spéciale à la suite d'une évaluation du dossier.

Lors de la discussion, on souligne qu'il y a une pénurie d'infirmières. Est-il sage d'augmenter le critère de promotion? Une discussion s'ensuit sur le critère de promotion. Les points suivants sont soulevés :

- En augmentant le critère de promotion, nous risquons de perdre des étudiantes et étudiants de la discipline.
- Doit-on prévoir un test d'aptitudes en première année? On indique que cette question a été débattue et que l'ÉRSI souhaite *donner la chance au coureur*.

**9.2. Baccalauréat en science infirmière – Modifications aux critères de promotion et de maintien (suite)**

- D'autres programmes de la faculté ont un critère de promotion qui est appliqué à la fin de la 2<sup>e</sup> année (ex. Nutrition).

Quelques idées sont proposées :

- Prévoir un programme de récupération ou d'accompagnement pour les étudiantes et les étudiants en difficulté à la fin de la première année du programme.
- Identifier les facteurs qualitatifs qui contribuent aux difficultés (langue, culture, adaptation, etc.).

Globalement, le Sénat académique estime qu'il faut veiller sur la question et trouver un juste milieu pour, d'une part, donner la chance au coureur et, d'autre part, assurer que les étudiantes et étudiants ont les compétences et les connaissances nécessaires pour faire carrière dans cette discipline.

**R : 06-SAC-220311**

Gilles Roy, appuyé par Pandurang Ashrit, propose :

*« Que le Sénat académique accepte qu'une moyenne cumulative minimale de 2,3/4,3 soit exigée pour l'admission en 3<sup>e</sup> année du programme modifié et que la moyenne de maintien en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année soit de 2,3/4,3. »*

Vote sur R06

Pour : 29

Contre : 6

ADOPTÉE

**9.3. Création d'un règlement particulier pour le programme de maîtrise ès sciences (informatique)**

Le VRER présente le dossier en indiquant que le Comité de programmes recommande la création d'un règlement particulier pour le programme de maîtrise ès sciences (informatique). Il s'agit d'identifier les cours frappés d'une interdiction d'inscription, soit les cours correspondants au niveau du baccalauréat qui auraient déjà été suivis.

Les points suivants sont soulevés :

- On semble indiquer que des cours de niveau 4000 sont équivalents à des cours de niveau 6000. Est-ce que les cours devraient être double siglés?
- Les cours 4000 et 6000 ont-ils la même description?
- On fait remarquer que ce règlement s'applique surtout auprès des finissantes et des finissants du programme de baccalauréat en informatique de l'Université de Moncton.
  - Ceci soulève une question à savoir si les personnes étudiantes sont toutes sur le même pied d'égalité.
  - Il serait inhabituel d'avoir un cours double siglé INFO/INFO.
  - On note que dans divers programmes de maîtrise de l'Université de Moncton, les cours du baccalauréat sont dans les banques de cours du programme de maîtrise. Les travaux du cours sont parfois ajustés pour les étudiantes et les étudiants en maîtrise.
- On doit s'assurer que nos personnes étudiantes qui ont complété leur baccalauréat en informatique ne sont pas pénalisées par ce règlement.
- Est-ce préférable de considérer une propédeutique?



9.3. **Création d'un règlement particulier pour le programme de maîtrise ès sciences (informatique)** (suite)

Le VRER rappelle qu'il s'agit d'un règlement particulier. On rappelle également que les différents programmes encadrent leurs personnes étudiantes en utilisant divers moyens.

La proposition suivante est mise aux voix.

**R : 07-SAC-220311**

Gilles Roy, appuyé par Pandurang Ashrit, propose :

*« Que le Sénat académique accepte la création d'un règlement particulier pour le programme de maîtrise ès sciences (informatique) qui prévoit que l'étudiante ou l'étudiant ayant réussi les cours INFO4004, INFO4009, INFO4017, INFO4019, INFO4023, INFO4044 ou INFO4304 ne puisse pas s'inscrire aux cours correspondants soit respectivement INFO6504, INFO6509, INFO6517, INFO6519, INFO6523, INFO6544 ou INFO6545 et doit plutôt choisir d'autres cours de la liste de cours à option. »*

Vote sur R07

Pour : 23

Contre : 11

ADOPTÉE

9.4. **Modification à la condition d'admission de la mineure en psychologie**

Le VRER présente la demande de modification à la condition d'admission de la mineure en psychologie.

Au regard de l'application de la condition C (depuis 2018), l'École de psychologie est d'avis que cette condition est plus exigeante que nécessaire. L'École de psychologie est d'avis que la condition B prépare suffisamment les personnes étudiantes à la réussite des cours de la mineure en psychologie.

**R : 08-SAC-220311**

Gilles Roy, appuyé par Alain Lajoie, propose :

*« Que le Sénat académique accepte que la condition d'admission pour la mineure en psychologie passe de C à B. »*

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

9.5. **Modification à la maîtrise en sciences appliquées**

Le VRER présente les modifications proposées au programme de maîtrise en sciences appliquées qui doivent obtenir l'aval du Sénat académique. Les modifications sont les suivantes :

- Abroger les règlements particuliers du programme de M. Sc. A.
- Ajouter la condition d'admission suivante : « La candidate ou le candidat doit s'assurer qu'une professeure ou un professeur accepte de superviser la recherche. »
- Réduire le nombre de lettres de recommandation de trois à deux.

Le point suivant est soulevé :

- On devrait examiner la nécessité ou pertinence d'avoir des comités consultatifs de thèse.

9.5. **Modification à la maîtrise en sciences appliquées** (suite)

**R : 09-SAC-220311**

Gilles Roy, appuyé par Roger Boudreau, propose :

*« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de maîtrise ès sciences appliquées. »*

Vote sur R09 unanime ADOPTÉE

**R : 10-SAC-220311**

Gilles Roy, appuyé par Roger Boudreau, propose :

*« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux règlements particuliers et aux conditions particulières d'admission pour le programme de maîtrise ès sciences appliquées. »*

Vote sur R10 unanime ADOPTÉE

**R : 11-SAC-220311**

Gilles Roy, appuyé par Roger Boudreau, propose :

*« Que le Sénat académique donne le mandat à la FESR de réfléchir sur le rôle des comités consultatifs de thèse au niveau de la maîtrise et du doctorat et qu'elle présente des recommandations au Sénat académique. »*

Vote sur R11 unanime ADOPTÉE

9.6. **Résolutions transmises pour information**

Le VRER précise que les autres résolutions adoptées par le Comité des programmes se trouvent à la page 196 du rapport du CPR.

**10. NOMINATION**

10.1. **Comité d'appel du Sénat académique** (doyen)

**R : 12-SAC-220311**

**Mise en candidature** :

Sébastien Deschênes

Proposé par Monique Levesque

**Sébastien Deschênes** est élu membre du Comité d'appel du Sénat académique par acclamation.

**11. DESTRUCTION DU FICHER EXCEL POUR LE VOTE**

**R : 13-SAC-220311**

Olivier Clarisse, appuyé par Suzanne Harisson, propose :

*« Que le fichier Excel comprenant les détails des votes Forms qui se sont tenus lors de la réunion soit supprimé. »*

Vote sur R13 unanime ADOPTÉE

## 12. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

### 12.1. Planification stratégique

Invité : Mathieu Lang, leader de la stratégie

Le recteur et vice-chancelier explique que plusieurs consultations ont eu lieu, consultations portant sur la mission, la vision et les valeurs de l'Université de Moncton. Ces rencontres ont permis de développer des libellés qui véhiculent bien notre mission, notre vision et nos valeurs.

Cet exercice s'inscrit dans le processus menant au plan stratégique et au plan d'action de l'Université de Moncton. Mathieu Lang, leader de la stratégie, indique que des consultations sur divers thèmes auront lieu au mois de mars et au mois d'avril. Les thèmes sont les suivants :

- L'expérience étudiante
- Le milieu de vie professionnelle
- La formation et l'enseignement
- La recherche-développement-crédation
- La synthèse

Lors de la discussion, on fait remarquer que les libellés de la mission, la vision et les valeurs ne font pas état de la question autochtone. Sur ce point, le recteur et vice-chancelier indique que cette question est importante et s'inscrit dans le concept d'inclusion.

Plusieurs membres félicitent le recteur et vice-chancelier, le leader de la stratégie et les équipes de travail. Le recteur indique qu'il s'agit du fruit d'un grand travail collectif. Il remercie les gens pour la qualité des interventions.

### 12.2. COVID-19

La vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales (VRAEAP) fait une mise à jour du dossier COVID-19.

Les points suivants sont notés :

- Les universités du Nouveau-Brunswick maintiennent leurs consignes jusqu'au 30 avril 2022 (port du masque, capacité réduite, places assignées, plans opérationnels, demandes d'activités).
- Les universités du Nouveau-Brunswick n'exigent plus la preuve de vaccination à l'entrée de certaines installations et activités. Elles maintiennent leurs politiques de vaccination ou tests rapides obligatoires.
- Pour les cas positifs, l'isolement de cinq jours ne sera plus obligatoire au Nouveau-Brunswick à compter du 14 mars 2022.
- Les déplacements professionnels vers l'international sont permis pour les pays avec un niveau de risque 1 et 2. L'approbation est exigée pour le niveau 3 (réf. : classement du Canada).
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2022, à l'Université de Moncton, la vaccination complète est obligatoire pour s'inscrire aux cours à moins d'avoir une exemption médicale ou être inscrit à un programme offert entièrement à distance.
- Pour la session printemps-été, l'Université maintient la capacité réduite comme mesure de base.

Mme Dawes discute des scénarios possibles pour l'année académique 2022-2023. On prévoit un fonctionnement le plus normal possible, tout en restant prêt pour un éventuel retour de certaines mesures sanitaires.

Mme Dawes rappelle que la définition de « vaccination complète » fait référence à deux doses.

**12.2. COVID-19 (suite)**

Plusieurs membres remercient Mme Dawes pour son grand travail dans ce dossier complexe. Ils félicitent et remercient également les équipes de travail.

**12.3. Autres**

Aucun nouveau point n'est souligné.

**13. SUIVI DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS****13.1. CGV-211204**

Une discussion porte sur l'importance des années sabbatiques. Plusieurs membres sont d'avis que ces années sont bénéfiques pour les personnes étudiantes, les membres du corps professoral et l'Université dans son ensemble.

**13.2. CGV-220212 (extraordinaire)**

Aucune question n'est soulevée.

**13.3. CGV-220305 (extraordinaire)**

Aucune question n'est soulevée.

**14. AFFAIRES NOUVELLES****14.1. Remerciements**


Le président d'assemblée et le recteur remercient la sénatrice Pascale Rioux ainsi que les sénateurs Francis Bourgoïn et Alain Lavoie qui terminent leur mandat au Sénat académique. Ils soulignent leur engagement et leur contribution remarquables au sein de cette instance.

**15. PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion du Sénat académique aura lieu le vendredi 6 mai.

**16. CLÔTURE**

La réunion se termine à 12 h 5.

  
Lynne Castonguay  
Secrétaire générale

**SAC-220311**

**ANNEXE 1**

**Transcription de la 265<sup>e</sup> séance**

**du**

**SÉNAT ACADÉMIQUE**

**Le 11 mars 2022**

**Disponible sur le portail :**

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

**Transcription préparée par**

**Suzanne Beaulieu  
PRO DOCUMENTS  
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



**SAC-220311**

**ANNEXE 2**

**Enregistrement de la 265<sup>e</sup> séance**

**du**

**SÉNAT ACADÉMIQUE**

**Le 11 mars 2022**

**Enregistrement déposé aux  
Services des archives de l'Université de Moncton**



**SAC-220311**

**ANNEXE 3**

**Documents de la 265<sup>e</sup> séance**

**du**

**SÉNAT ACADÉMIQUE**

**Le 11 mars 2022**

**Documents déposés sur le portail :**

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

